



## CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE SESSION 2019

*Le concours de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.*

### I - Concours de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

#### A – Calendrier

Période d'inscription	26 février au 28 mars 2019
Période de retrait des dossiers	26 février au 20 mars 2019
Date limite de retour des dossiers	28 mars 2019
Epreuves écrites d'admissibilité	3 octobre 2019
Réunion de jury d'admissibilité	18 décembre 2019
Epreuves orales d'admission	15,16, 17, 21 et 22 janvier 2020
Réunion de jury d'admission	22 janvier 2020



## B - Inscriptions

1 542 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 26 février et le 20 mars 2019 et **1 188 candidats ont retourné leur dossier d'inscription dans les délais impartis.**

- 1 candidat a souhaité retirer un dossier d'inscription au-delà du 20 mars 2019, soit après la date limite de retrait des dossiers, le cachet de la poste faisant foi. Sa demande a été rejetée.

- 5 candidats ont envoyé leur dossier d'inscription après la date limite de dépôt des dossiers fixée au 28 mars 2019, le cachet de la poste faisant foi. Leur demande de candidature a été rejetée.

- 19 candidats n'ont pas été admis à concourir, faute de remplir les conditions requises.

- 4 candidats du concours externe ont déposé une demande d'équivalence auprès de la commission d'équivalence placée auprès du CDG 35 : 3 candidats ont obtenu une décision favorable.

Ainsi, **1 169 candidats ont été admis à concourir** et convoqués aux épreuves écrites, selon la répartition suivante :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
591	480	98

## C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 70, répartis de la manière suivante :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
35	21	14

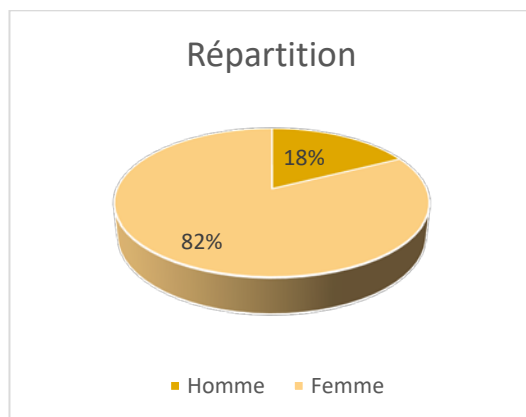
## II - Candidats

### A - Origine géographique

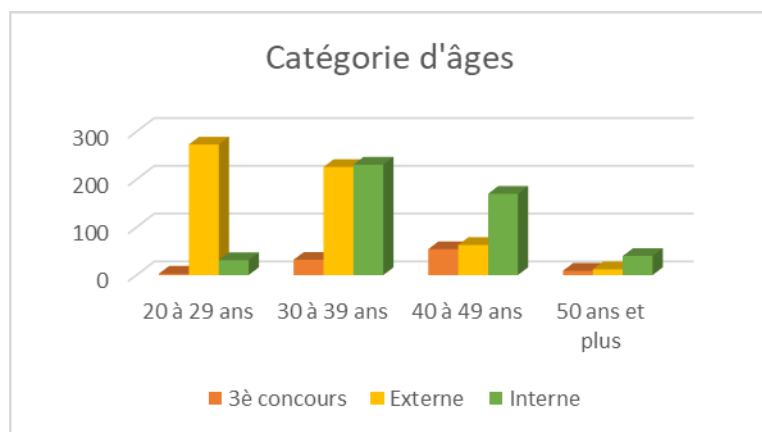
DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	Total
Côtes d'Armor	158	988 Soit 84.52 % des candidats sont domiciliés en Bretagne
Finistère	157	
Ille et Vilaine	500	
Morbihan	173	
Hors Bretagne	181	181 Soit 15.48 % des candidats sont domiciliés hors Bretagne

## B - Répartition hommes-femmes

Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admis à concourir (82 %).



## C - Tranches d'âge



Pour le concours externe, on observe que les candidats âgés de 20 à 29 ans représentent 23.90 % des admis à concourir.

Les candidats âgés de 30 à 39 ans sont les plus représentés au concours interne.

Au 3è concours ce sont les candidats âgés de 40 à 49 ans qui sont le plus représentés.

## III – Epreuves écrites d'admissibilité

### A - Déroulement

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le jeudi 3 octobre 2019 au Parc de l'Aumallerie à La Selle en Luitré et au Centre de Gestion à Thorigné-Fouillard pour l'accueil des 14 candidats reconnus travailleurs handicapés.

Le nombre de candidats présents à la 1ère épreuve écrite est le suivant :

	Admis à concourir	Nombre de présents	Taux d'absentéisme
<b>Concours externe</b>	591	188	68.19 %
<b>Concours interne</b>	480	146	69.58 %
<b>Troisième concours</b>	98	32	67.35 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 169</b>	<b>366</b>	<b>68.69 %</b>

## B - Nature des épreuves et résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr), rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d'indications de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

L'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale stipule que « toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat ».

### 1 – Epreuve des questions du concours externe

Cette épreuve écrite d'admissibilité consiste en des réponses à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Epreuve	Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale
Questions	188	84	80	23	1	15.00	0.25	5.52

Le nombre de notes éliminatoires s'élève à 84.

### 2 – Epreuve des questions du concours interne et du 3<sup>ème</sup> concours

Cette épreuve écrite d'admissibilité consiste en des réponses à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat. (durée : 3 heures ; coefficient 1)

#### Concours interne :

Epreuve	Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale
Questions	146	34	85	27	0	13.50	1.00	6.89

Le nombre de notes éliminatoires s'élève à 34.

### Troisième concours :

Epreuve	Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale
Questions	32	7	15	9	1	16.50	0.00	7.84

Le nombre de notes éliminatoires s'élève à 7.

### 3 – Epreuve du rapport assorti de propositions opérationnelles

Cette épreuve écrite d'admissibilité concerne l'ensemble des candidats (3 voies de concours confondues). Elle consiste en la *rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.* (durée : 3 heures ; coefficient 1)

### Concours externe

Epreuve	Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale
Rapport	185	16	99	62	8	16.50	0.00	8.77

Le nombre de notes éliminatoires s'élève à 16.

### Concours interne

Epreuve	Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale
Rapport	144	5	88	50	1	15.50	3.00	9.07

Le nombre de notes éliminatoires s'élève à 5.

### Troisième concours

Epreuve	Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale
Rapport	31	4	16	11	0	14.00	2.00	8.63

4 candidats ont obtenu une note éliminatoire.

### C - Rupture d'anonymat et signe distinctif

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

Ainsi, une copie a été soumise aux membres du jury qui a prononcé l'annulation de la copie qui contrevenait clairement aux consignes données aux candidats en matière de respect d'anonymat.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG 35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes distribuées le jour des épreuves et sur les sujets eux-mêmes.

### D - Candidats admissibles

Le jury, après avoir examiné les résultats de l'ensemble de ces épreuves écrites, a décidé de retenir les seuils d'admissibilité suivants :

	Externe		Interne		Troisième concours	
Nombre de postes	35		21		14	
Nombre de présents à la première épreuve	188		146		32	
Meilleure moyenne sur 20	14.50		13.38		14.00	
Nb de candidats ayant une moyenne > ou = à 10/20	32		31		11	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
	10.00/20	32	10.00/20	31	10.00/20	11

**soit 74 candidats admissibles**

## IV - Epreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les 15, 16, 17, 21 et 22 janvier 2020 au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard. Sur les 74 convoqués, tous étaient présents.

L'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale stipule que « toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat ».

#### Résultats du concours externe :

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant : « *Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe* ». *Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1*

Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
32	11.45	18.00	5.00	0

### Résultats du concours interne :

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant : « *Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe* ». Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1

Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
31	10.84	17.00	5.00	0

### Résultats du troisième concours :

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant : « *Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe* ». Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1

Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
11	10.82	15.00	6.00	0

### C - Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe, interne et troisième concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins.

Après avoir examiné l'ensemble des résultats des épreuves d'admissibilité et d'admission, le jury a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
Nombre de présents	32		31		11	
Nombre de postes	35		21		14	
Meilleure moyenne / 20	14.33		13.58		14.00	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
	10.75	25	10.75	18	11.00	9

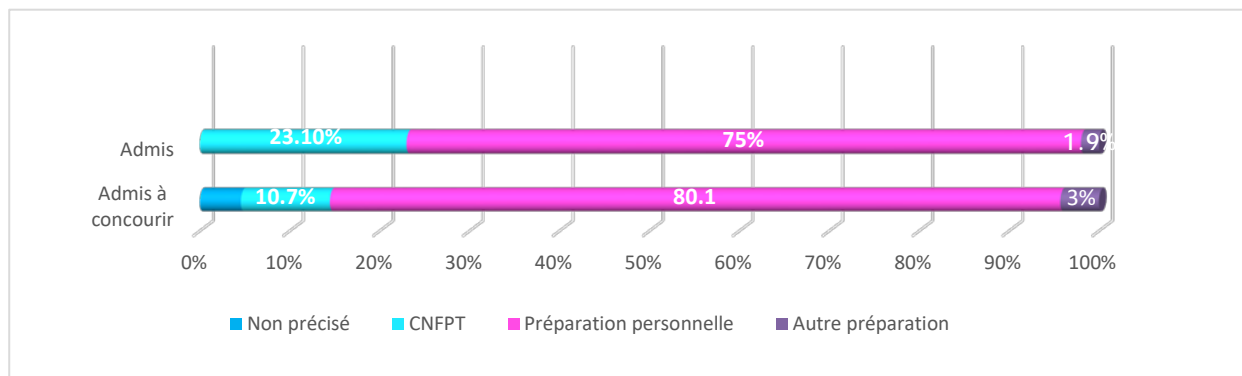
**soit 52 candidats admis pour 70 postes**

Le niveau des candidats n'a pas permis au jury de pourvoir l'ensemble des postes ouverts à cette session du concours.

## D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 52 candidats admis :

- 39 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves
- 12 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT
- 1 a déclaré avoir suivi une formation de préparation avec un autre organisme (CNED, GRETA...)



Les 52 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 59.60 % de niveau I (bac + 5),
- 23 % de niveau II (bac + 3 à bac + 4),
- 13.50 % de niveau III (bac + 2),
- 3.90 % de niveau IV (bac)